

CHAMPAGNE ARDENNE RÉVISION

COMMISSARIAT AUX COMPTES

S.A.S. au Capital de 210.000 Euros

AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DES ARDENNES

Siège Social et Bureau
18, rue Edmond Pierrot
WARCQ
08000 Charleville-Mézières
Tél. 03 24 59 70 50
Fax 03 24 56 12 59
E-mail :
cabinet.pierquin@cabinet-pierquin.com
Site internet :
www.cabinet-pierquin.com

Association loi 1901

Siège Social
22/24 Place Ducale
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

SIRET 780.254.322.00024
Code APE : 8413Z

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR

LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE 2018

(Du 1^{er} Janvier 2018 au 31 Décembre 2018)

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 Décembre 2018

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé :

En application de l'article R.612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L.612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé :

CHAMPAGNE ARDENNE RÉVISION

1) Avec le Conseil Départemental des Ardennes :

(Administrateur concerné : Le Président du Conseil Départemental des Ardennes ou son représentant).

a) Convention de location d'un immeuble Sis 22.24 Place Ducale, à Charleville-Mézières :

Le Conseil Départemental des Ardennes, propriétaire, loue au profit de l'Agence de Développement Touristique des Ardennes, des locaux sis 22,24 Place Ducale à Charleville-Mézières nécessaire à son fonctionnement.

Le montant pris en charge au titre de l'exercice 2018 concernant la location de ces locaux s'est élevé à 13.283,87 euros ; auquel s'ajoutent des charges locatives pour l'exercice 2018 pour un montant de 5.103,00 euros.

b) Subvention de fonctionnement pour l'année 2018 :

L'Agence de Développement Touristique des Ardennes a perçu du Conseil Départemental des Ardennes des subventions à hauteur de 1.112.700 € au titre de l'exercice 2018.

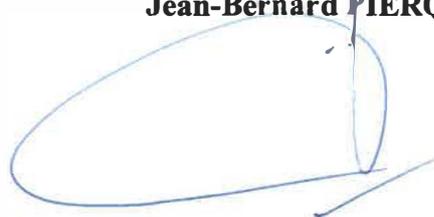
2) Avec la Chambre économique des Ardennes :

(Administrateur concerné : le Président de la Chambre économique des Ardennes ou son représentant).

L'Agence de Développement Touristique des Ardennes a perçu de la Chambre Economique des Ardennes un montant de 3.000 € sur l'exercice 2018, au titre d'une participation aux actions menées pour le fonctionnement et la promotion de la marque Ardennes de France.

Fait à Warcq,
Le 5 Juin 2019,

Le Commissaire aux comptes,
Jean-Bernard PIERQUIN :



CHAMPAGNE ARDENNE RÉVISION

COMMISSARIAT AUX COMPTES

S.A.S. au Capital de 210.000 Euros

AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DES ARDENNES

Siège Social et Bureau
18, rue Edmond Pierrot
WARCQ
08000 Charleville-Mézières
Tél. 03 24 59 70 50
Fax 03 24 56 12 59
E-mail :
cabinet.pierquin@cabinet-pierquin.com
Site internet :
www.cabinet-pierquin.com

Association loi 1901

Siège Social
22/24 Place Ducale
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

SIRET 780.254.322.00024
Code APE : 8413Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR

LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2018
(Du 1er Janvier 2018 au 31 Décembre 2018)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2018

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « **Agence de Développement Touristique des Ardennes** » relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

.../...

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe de l'annexe comptable relatif aux « Faits caractéristiques de l'exercice ».

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les postes comptables relatifs au personnel, aux achats/fournisseurs et aux subventions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

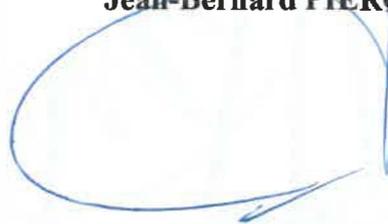
.../...

CHAMPAGNE ARDENNE RÉVISION

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie enfin la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Warcq,
Le 5 Juin 2019,

Le Commissaire aux comptes,
Jean-Bernard PIERQUIN :



BILAN ACTIF

ADT DES ARDENNES
Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

ACTIF	Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018			01/01/2017 au 31/12/2017
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	133 834,18	115 487,65	18 346,53	34 714,76
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels	14 911,44	14 911,44		
Autres immobilisations corporelles	167 364,36	151 546,37	15 817,99	21 315,60
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations Financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immob. de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés	15,00		15,00	
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 925,91		3 925,91	2 174,11
TOTAL (I)	320 050,89	281 945,46	38 105,43	58 204,47
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres appros				
En-cours de production (biens/services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	10 783,01		10 783,01	14 293,97
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances redevabl. et cptes rattach.	21 669,38	1 760,00	19 909,38	15 969,41
Autres	315 579,50		315 579,50	357 624,32
Valeurs mobilières de placement				100 000,00
Disponibilités	270 552,44		270 552,44	121 674,57
Charges constatées d'avance (3)	35 435,42		35 435,42	40 125,81
TOTAL (III)	654 019,75	1 760,00	652 259,75	649 688,08
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	974 070,64	283 705,46	690 365,18	707 892,55

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an

**COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT**
Champagne Ardenne Révision
Commissaire aux Comptes

BILAN PASSIF

ADT DES ARDENNES
Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

PASSIF	Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	68 319,39	68 319,39
Report à nouveau	-32 437,61	-16 894,39
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	12 575,35	-15 543,22
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise	306 987,60	306 987,60
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL (I)	355 444,73	342 869,38
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement	68 637,00	43 641,00
Sur autres ressources		
TOTAL (IV)	68 637,00	43 641,00
DETTES (1)		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	101 206,28	145 859,67
Dettes fiscales et sociales	140 692,17	146 753,70
Redevables créditeurs		239,00
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	24 385,00	28 529,80
TOTAL (V)	266 283,45	321 382,17
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	690 365,18	707 892,55

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

266 283,45

321 382,17

**COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT**
Champagne Ardenne Révision
Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RÉSULTAT

ADT DES ARDENNES
Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Ventes de marchandises	83 050,39	103 046,97
Production vendue (biens et services)	44 741,29	54 598,57
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	1 149 076,78	1 292 394,00
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	5 238,35	1 620,00
Cotisations	44 176,44	54 960,93
Autres produits (hors cotisations)	184,41	345,96
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 326 467,66	1 506 966,43
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises	68 474,95	83 708,71
Variation de stocks de marchandises	3 510,96	1 554,11
Achats de matières premières et de fournitures		
Variation de stocks de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres d'approvisionnements		
Variation de stocks d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes *	228 921,94	452 662,61
Impôts, taxes et versements assimilés	54 101,87	57 402,77
Salaires et traitements	618 175,51	634 550,52
Charges sociales	276 268,03	296 250,92
Dotations aux amortissements, dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	24 229,84	29 032,76
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	1 760,00	
Dotations aux provisions		
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	21 057,96	13 085,08
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 296 501,06	1 568 247,48
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	29 966,60	-61 281,05
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)		
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 023,95	1 573,84
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	1 023,95	1 573,84
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	790,90	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	790,90	
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	233,05	1 573,84

**COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT**
Champagne Ardenne Révision
Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RÉSULTAT

ADT DES ARDENNES
Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	7 749,70	68 471,31
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	7 749,70	68 471,31
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	208,00	42,32
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	208,00	42,32
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	7 541,70	68 428,99
Impôt sur les bénéfices	170,00	
SOLDE INTERMÉDIAIRE	37 571,35	8 721,78
+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS	9 500,00	
- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	34 496,00	24 265,00
TOTAL DES PRODUITS	1 344 741,31	1 577 011,58
TOTAL DES CHARGES	1 332 165,96	1 592 554,80
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	12 575,35	-15 543,22
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL PRODUITS		
CHARGES		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES		
TOTAL	12 575,35	-15 543,22

* Y compris : *Redevances de crédit-bail mobilier*
Redevances de crédit-bail immobilier
 (1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de

7 541,70

68 428,99

**COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT**
 Champagne Ardenne Révision
 Commissaire aux Comptes

ANNEXE

ADT DES ARDENNES
Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 690 365,18 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 12 575,35 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Suite à la réunion de bureau de l'Agence de Développement Touristique des Ardennes du 28 Janvier 2019, il a été pris acte de la volonté du Conseil Départemental de transférer à l'office de Tourisme de Charleville Mézières, la compétence de l'accueil et de vente dans les boutiques et le recentrage des actions de l'ADT sur les missions de promotion et de développement.

Les postes occupés pour ses activités seront donc supprimés et il sera être procédé sur 2019 au licenciement pour motifs économiques du personnel correspondant.

Cette restructuration a un coût évalué à ce jour à environ 102 896 euros.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2018 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

**COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT**
Champagne Ardenne Révision
Commissaire aux Comptes

ANNEXE

ADT DES ARDENNES
Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE

ADT DES ARDENNES
Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

CADRE A		IMMOBILISATIONS	TOTAL	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations		
					suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL	133 834			
CORPORELLES	Terrains						
		Sur sol propre					
	Constructions	Sur sol d'autrui					
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.					
	Installations techniques, matériel & outillage industriels			14 911			
		Inst. générales, agencés & aménagés divers		31 761			
	Autres immos corporelles	Matériel de transport		49 699			
		Matériel de bureau & mobilier informatique		83 414		2 364	
		Emballages récupérables & divers		126			
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL				179 912		2 364	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL							
TOTAL GENERAL				313 746		2 364	
CADRE B		IMMOBILISATIONS	TOTAL	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
				par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.		TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles		TOTAL			133 834	
CORPORELLES	Terrains						
		Sur sol propre					
	Constructions	Sur sol d'autrui					
		Inst. gal. agen. amé. cons					
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					14 911	
		Inst. gal. agen. amé. divers				31 761	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport				49 699	
		Mat. bureau, inform., mobilier				85 778	
		Emb. récupérables & divers				126	
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL						182 276	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts & autres immob. financières						
TOTAL							
TOTAL GENERAL						316 110	

**COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT**
Champagne Ardenne Révision
Commissaire aux Comptes

ANNEXE

ADT DES ARDENNES
Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, développ.	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	99 120	16 368		115 488
Terrains					
Constructions					
Sur sol propre					
Sur sol d'autrui					
Inst. générales agen. aménag.					
Inst. techniques matériel et outil. industriels		14 911			14 911
Inst. générales agencem. amén.		24 544	753		25 297
Autres immob. corporelles					
Matériel de transport		42 308	3 342		45 651
Mat. bureau et informatiq., mob.		76 707	3 766		80 473
Emballages récupérables divers		126			126
	TOTAL	158 596	7 862		166 458
	TOTAL GENERAL	257 716	24 230		281 946

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	TOTAL							
A. Immob. incorpor.	TOTAL							
Terrains								
Constr.								
Sur sol propre								
Sur sol autrui								
Inst. agenc. et amén.								
Inst. techn. mat. et outillage								
A. Immo. corp.								
Inst. gales, ag. am div								
Matériel transport								
Mat. bureau mobilier inf.								
Emballages réc. divers								
	TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations								
	TOTAL GÉNÉRAL							
	Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

**COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT**
Champagne Ardenne Révision
Commissaire aux Comptes

ANNEXE

ADT DES ARDENNES
Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises	14 293,97	10 783,01	14 293,97	10 783,01
Matières premières				
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	14 293,97	10 783,01	14 293,97	10 783,01

ANNEXE

ADT DES ARDENNES
 Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	3 926		3 926
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	1 760	1 760	
	Autres créances clients	19 909	19 909	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfiques	5 437	5 437	
	Etat & autres Taxe sur la valeur ajoutée	928	928	
	coll. publiques Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers	308 802	308 802	
	Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	413	413		
Charges constatées d'avance	35 435	35 435		
TOTAUX		376 610	372 684	3 926
Renvois (1)	Montant - Créances représentatives de titres prêtés			
(2)	des - Prêts accordés en cours d'exercice			
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

ANNEXE

ADT DES ARDENNES
Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	35 435
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	35 435

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	309 215
Disponibilités	
TOTAL	309 215

ANNEXE

En Euro

ADT DES ARDENNES
Du 01/01/2018 au 31/12/2018

**COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT**
Champagne Ardenne Révision
Commissaire aux Comptes

ANNEXE

ADT DES ARDENNES
Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Écart de réévaluations sans droit de reprise				
Fonds associatifs avec droit de reprise	306 987,60			306 987,60
Écart de réévaluations avec droit de reprise				
Réserves	68 319,39			68 319,39
Report à nouveau	-16 894,39	12 760,01		-4 134,38
Résultat comptable de l'exercice antérieur	-15 543,22	-15 543,22	12 760,01	-43 846,45
Subventions d'investissement non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
TOTAUX	342 869,38	-2 783,21	12 760,01	327 326,16

ANNEXE

ADT DES ARDENNES
 Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

Ressources	Situations	Année	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
				A	(7895 ou 7897) B	(6895 ou 6897) C	D = A-B+C
INTERREG		2017	34 141,00			34 496,00	34 496,00
SUBV QUALITE		2017	5 000,00		5 000,00		-5 000,00
CLEAVANCES		2017	4 500,00		4 500,00		-4 500,00
	TOTAL		43 641,00		9 500,00	34 496,00	24 996,00

ANNEXE

ADT DES ARDENNES
Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)	68 637	68 637		
Fournisseurs & comptes rattachés	101 206	101 206		
Personnel & comptes rattachés	54 145	54 145		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	83 662	83 662		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	2 885	2 885		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)				
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	24 385	24 385		
TOTAUX	334 920	334 920		

Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

ANNEXE

ADT DES ARDENNES
Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	24 385
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	24 385

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	64 820
Dettes fiscales et sociales	116 169
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	180 989

ANNEXE

ADT DES ARDENNES
Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

La convention collective appliquée dans l'association prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière calculée en fonction de l'ancienneté de la personne.

Cette gestion des indemnités de fin de carrière a été confiée à CNP ASSURANCES.

Au 31/12/2018, CNP ASSURANCES a évalué les droits acquis par les salariés en contrat à durée indéterminée en tenant compte de différentes variables (âge de départ en retraite, taux de charges sociales, taux d'évolution des salaires, taux de rendement financier net, taux de mortalité, etc...)

L'engagement s'élève au 31/12/2018 à 193 405 €.

Au 31/12/2018, les fonds versés disponibles auprès de CNP ASSURANCES s'élèvent à 91 665€.

ANNEXE

ADT DES ARDENNES
Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	3 840	3 780
TOTAL	3 840	3 780

ETAT DES SUBVENTIONS

ADT DES ARDENNES
Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

Calcul des amortissements à date du

Transfert des amortissements à date du 31/12/2018

N°	Mode acq. Qté (un.)	Désignation Date acq. Val. acq.	Durée Taux	Date amortiss.	Amortissement	Réintégrations			Subvention
						antérieures	de l'exercice	cumulées	
					Subvention à réintégrer	Réintégrations			Subvention restant à réintégrer
						antérieures	de l'exercice	cumulées	
<i>Cumul tous compte</i>									